

CHALLENGE DE L'ARBITRAGE



La Commission Départementale d'Arbitrage de Paris propose la création d'un Challenge de l'arbitrage à destination des clubs parisiens dans le but de soutenir la promotion de l'arbitrage au sein des clubs et de récompenser les clubs les plus actifs.

Le challenge est ouvert à tous les clubs parisiens ayant dans leur effectif licencié un arbitre ou un juge-arbitre actif (JAE ou JAT).

S'agissant d'un challenge destiné à promouvoir les actions en faveur de l'arbitrage au niveau des clubs, sans discrimination de fonction entre arbitres et juge-arbitres, nous avons fait le choix de regrouper tous les officiels de manière à établir un classement unique.

Le classement général permettant de désigner le club vainqueur est établi en additionnant 3 notes, valorisant pour chacune un type d'action "club" en faveur de l'arbitrage ou du juge-arbitrage.

1/ Une première note récompensant le nombre d'arbitres ou JA actifs au sein de chaque club parisien, pondéré de la taille du club en question (nombre de licenciés).

Cette note récompense le travail de long terme d'un club pour former, fidéliser et faire progresser ses officiels.

Mode de calcul :

Chaque arbitre ou JA de niveau 1 actif (c'est-à-dire ayant officié au moins une fois au cours de la saison) rapporte 1 point à son club. Chaque arbitre de niveau 2 et plus rapporte 5 points pour donner un bonus aux clubs amenant leurs arbitres vers le niveau 2 et plus.

Les points sont cumulables en cas d'officiel possédant plusieurs qualifications.

Les qualifications supérieures au niveau 2 rapportent le même nombre de points qu'un niveau 2. Le total de points obtenus par le club est ensuite divisé par le nombre de licenciés du club afin de ne pas défavoriser les plus petits clubs. Il est ensuite multiplié par 500 de manière à obtenir une fourchette de points comprise entre 0 et 60 pour rester ainsi cohérent en termes d'équilibre avec les deux autres notes à suivre.

2/ Une note liée à l'activité annuelle des officiels du club :

On considère le bilan d'activité des 4 arbitres, JAE et JAT les plus actifs de chaque club :

AU NIVEAU DES ARBITRES			
Parties	Points	Parties	Points
0 à 5	5 Points	16 à 20	20 Points
6 à 10	10 Points	21 à 25	25 Points
11 à 15	15 Points	26 et plus	30 Points

AU NIVEAU DES JAE			
Rencontres	Points	Rencontres	Points
1 à 3	5 Points	7 à 9	15 Points
4 à 6	10 Points	10 et plus	20 Points

AU NIVEAU DES JAT			
Tournois	Points	Tournois	Points
1 à 2	7 Points	5 à 6	21 Points
3 à 4	14 Points	7 et plus	28 Points

Concernant les autres tournois (interne, TMC...), 1/3 des points seront répartis.

On fait la moyenne des 4 plus actifs pour chacune des catégories. Dans le cas où un officiel détient plusieurs qualifications, on ne garde que la catégorie dans laquelle il rapporte le plus de points à son club. On fait ensuite la somme des trois chiffres obtenus (Arbitre, JAE et JAT) pour obtenir le nombre de points du club.

3/ Une note est attribuée pour les nouveaux officiels afin de récompenser les efforts accomplis durant l'année.

Un nouvel arbitre ou JA dans l'année rapporte un bonus de 5 points (**Plus 2 points si l'officielle est féminine**).

Un arbitre ou JA passant la qualification supérieure (de 1 à 2 ou de 2 à 3) rapporte un bonus de 10 points.

Un club mettant à disposition un support (tournoi, courts, joueurs, salle de formation), pour permettre de la formation ou des examens pratiques gagne 5 points par journée de support.

On fait l'addition des 3 notes de manière à aboutir à un classement général et désigner un trio vainqueur.

RECOMPENSES

1ère place : Bon d'achat de 200 Euros Pro Shop FFT + 1 kit d'arbitrage (chrono, mètre, plaquette).

2ème place : Bon d'achat de 130 Euros Pro Shop FFT + 1 kit d'arbitrage (chrono, mètre, plaquette).

3ème place : Bon d'achat de 70 Euros Pro Shop FFT + 1 kit d'arbitrage (chrono, mètre, plaquette).

Les prix seront remis aux arbitres du club lors de l'AG annuelle et les 3 clubs arrivant en tête du classement seront valorisés et mis en avant à cette occasion.

La Commission d'arbitrage se tient à votre disposition si vous avez des questions.

Nicolas LAMBERT

Président de la Commission d'Arbitrage du Comité de Paris